

## DELIBERATION 2017-92

LE NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT.

**PRESENTS** : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. – M. CLAMOUSE A. – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. J-F PAINTRAND – Mme FAVRE-MERCURET R. – M. PETIT E. – Mme LOPEZ M-F – Mme RENARD S. – M. TRINDADE J. – Mme FASSIO I. – Mme VACQUIE S. – M. LE BLEVEC B. – Mme AURIAC A. – M. VERNAY P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme OMS ML procuration à Mme GUIRAUD I. – M. SCIALOM D. procuration à M. MERLIN D.

**ABSENTS EXCUSES** : M. MARTIN-LAVAL B. – Mme MAUREL P. – M. DELON A. – Mme FABRY V. – Mme ESCRIG C. – M. CARABASSE P.

**ABSENTS** : M. ATLAN J. – Mme SALOMON ML

Madame Sophie VACQUIÉ a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **OBJET : CONVENTION ANNUELLE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ENSEIGNEMENT MUSICAL**

Le Département considère l'apprentissage de la musique comme un facteur d'épanouissement individuel et d'intégration sociale. Par sa délibération n°AD/270616/C/3 il a adopté l'étape 3 du Schéma Départemental d'Enseignement Musical (SDEM), visant à renforcer la structuration d'un enseignement musical de qualité, accessible financièrement au plus grand nombre sur l'ensemble du territoire héraultais, et à encourager le développement de la pratique d'ensemble instrumentale et/ou vocale.

Ce dispositif prévoit l'octroi aux écoles de musique d'une aide annuelle au fonctionnement conditionnée :

- au respect de certains critères d'éligibilités ;
- à l'engagement dans certains axes opérationnels.

Ces **critères d'éligibilité** et **axes opérationnels** sont mentionnés aux pages 5 et 6 du règlement SDEM 2017-2021.

Reçu en préfecture le 13/11/2017

Affiché le 13/11/2017

**SLOW**

ID : 034 21149270420171109 2017\_02 DE

Le Département veille à la qualité et à la cohérence territoriale de son soutien à l'enseignement musical dans l'Hérault. Il propose un appui aux structures publiques et associatives qui souhaitent s'engager dans le SDEM, et en anime le réseau.

L'EMM de Saint-Jean de Védas souhaite concourir aux objectifs de structuration du SDEM et bénéficier de l'aide annuelle SDEM au fonctionnement.

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre le Département et l'EMM de Saint-Jean de Védas. Elle fixe les engagements de chacune des parties et prend effet à compter de sa signature, jusqu'au 31 décembre de l'année civile 2017.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>UNANIMITÉ</b>
Contre	/
Abstention	/

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le document correspondant.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout autre document relatif à cette affaire.

**Isabelle GUIRAUD**  
**Maire de Saint Jean de Védas,**

